

Du mercredi 15 au samedi 18 juin 2022

IMPORTANT

**En cas d'accident
Appelez le 112**

Chers(es) amis(es) riverains(es),

Vous retrouverez en juin les cyclistes de l'Ardéchoise. Ils passeront dans vos villages animés par ses habitants qui leur offriront un accueil chaleureux et convivial.

Notre épreuve a créé sa légende grâce à vous, à l'engagement fidèle et l'énergie positive de 9 000 bénévoles et la bienveillance de tous les riverains.

Nous rappelons que l'Ardéchoise est le premier rassemblement cyclo d'Europe sur route de montagne avec des retombées économiques importantes : 13,7 millions d'euros de retombées pour les hébergeurs, restaurateurs et l'économie locale.

Nous avons conscience des efforts que cela vous demande durant ces 4 journées annuelles d'événement. Pour cette 29^{ème} édition nous avons à cœur de vous remercier pour toutes ces années passées ensemble et pour toutes les éditions qui nous attendent encore.

Bien à vous. Le responsable de la sécurité : Frédéric Gondrand

HORAIRES DE PASSAGES :

COMMUNES	HEURES DE PASSAGE		
	mercredi	vendredi	samedi
PAILHARES		de 6h45 à 10h15	de 7h40 à 20h10
NOZIERES		de 7h10 à 11h30	de 8h à 10h15
LAMASTRE		de 7h25 à 12h	de 8h10 à 10h40
ST-BASILE		de 7h35 à 12h15	de 8h15 à 10h50
ST-PRIX		de 7h40 à 15h	de 8h20 à 11h
LES NONIERES - BELSENTES		de 7h55 à 15h	de 8h30 à 11h15
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD		de 8h à 15h30	de 8h40 à 11h35
LE CHEYLARD		de 8h20 à 16h	de 8h45 à 11h50
ST-JULIEN-D'INTRES			de 7h15 à 17h
ST-MARTIN-DE-VALAMAS		de 12h15 à 20h	de 6h30 à 16h30
ST-AGREVE			de 7h50 à 17h30
ROCHEPAULE			de 8h10 à 18h40
LALOUVESC	de 10h20 à 18h30		de 9h30 à 19h45
LAFARRE			de 9h40 à 19h50

LES ARRETES MUNICIPAUX ET L'ARRETE PREFECTORAL SERONT CONSULTABLES DANS VOTRE MAIRIE.

✉ «L'Ardéchoise» 1 place des Myrtilles 07410 SAINT-FÉLICIEN

☎ : 04.75.06.13.43

Courriel : accueil@ardechoise.com

Site Internet : www.ardechoise.com

HORAIRES DE ROUTES PRIVATISEES LE SAMEDI 18 JUIN 2022

- D273 de Saint-Félien au Col du Buisson (soit 12 km) de 6h30 à 20h30* dans les 2 sens
- D236 du Col du Buisson à Lamastre (soit 14 km) de 6h30 à 12h*
- D578 de Lamastre au Cheylard (soit 20 km) de 7h à 13h*
- D120 de Saint-Martin-de-Valamas (caserne du SDIS) à Saint-Agrève carrefour D120/D21 (soit 15 km) de 8h30 à 18h*
- D214 du carrefour D214/D9 lieu-dit Freydaparet à l'entrée de Lalouvesc (soit 24 km) de 8h30 à 20h30*
- D532 de Lalouvesc jusqu'à l'intersection D532/D236 (soit 3 km) de 8h30 à 20h30*
- D236 de l'intersection D532/D236 jusqu'au Col du Buisson D236/D273 (soit 9 km) de 8h30 à 20h30*

* Heure de fin de privatisation théorique, suite au passage du véhicule de la Gendarmerie.

